

AU QUOTIDIEN, ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Session du 27 juin : l'Assemblée s'engage pour maintenir l'ensemble de ses politiques publiques

Ce vendredi 27 mai, l'Assemblée départementale s'est réunie en séance plénière pour le vote de la première Décision modificative budgétaire (DM1).

Au début de la séance, la Présidente Françoise Laurent-Perrigot a rendu hommage à Valérie Guardiola, Conseillère départementale du canton de Marguerittes, décédée hier à l'âge de 57 ans. Rémi Nicolas, son binôme, et Robert Crauste, Président du groupe Territoires Citoyens, ont également exprimé leur vive émotion. Une minute de silence a ensuite été observée par l'Assemblée départementale.

Publié le 27/06/2025 -- Temps de lecture: 20 minutes



Le vote de la première Décision modificative (DM1)

L'exercice est classique en milieu d'année : adapter le budget primitif aux contraintes apparues lors du premier semestre.

Pour faire face à des nouvelles dépenses, notamment en matière de solidarité, le Conseil départemental a décidé d'affecter 58,2 M€ en fonctionnement (dont 34 M€ de dépenses sociales).

Il affecte également 22 M€ pour des dépenses d'investissement supplémentaires.

La DM1 poursuit les mêmes objectifs que ceux énoncés lors de l'adoption du Budget 2025 : le maintien de toutes les politiques départementales pour améliorer et simplifier la vie des Gardoises et des Gardois et soutenir l'activité économique et l'attractivité du territoire.

Le Conseil départemental s'engage pour des achats publics responsables

Le Conseil départemental du Gard vient d'adopter un plan d'action majeur : le **Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour la période 2025-2028**. Cet acronyme révèle une ambition forte : faire de chaque euro dépensé, un levier pour un développement plus durable, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement.

Avec 143 M€ d'achats publics réalisés en 2024, le Conseil départemental du Gard est un acteur économique de poids.

18,3 M€ individualisés au profit de tous les acteurs gardois

Toutes les politiques menées par le Conseil départemental du Gard ont été maintenues voire amplifiées en 2025, comme annoncé lors du vote du budget en janvier.

Lors de cette nouvelle séance plénière, 18,3 M€ de crédits ont ainsi été individualisés au profit des associations, organismes, partenaires gardois, notamment dans les domaines de la jeunesse, de l'autonomie et de la mobilité.

Parole d'élue

Nous faisons le choix, une fois de plus, de la solidarité en abondant les crédits du RSA, ceux également pour l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

En renforçant notre politique de protection de l'enfance et de la petite enfance pour garantir un accompagnement digne et sécurisé de tous les enfants qui nous sont confiés.

Derrière ces chiffres, ce sont des centaines de Gardois qui retrouvent une autonomie de vie, un accès facilité à l'emploi ou à la formation.

Françoise Laurent-Perrigot,

Présidente du Conseil départemental du Gard



Zoom sur...

"Le Gard prend soin de vous"

Le Plan santé Gard, adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale en octobre 2024, vient d'atteindre un premier objectif. Avec la signature le 27 juin, d'une convention entre le Conseil départemental et la Faculté de médecine Montpellier/Nîmes, c'est le volet "Attractivité des conditions d'exercice médical et des territoires de vie" pour attirer de nouveaux médecins et, plus largement, de nouveaux professionnels de santé, qui se met en place.

Le Plan santé vient compléter les actions du Conseil départemental dans le domaine de la Prévention (subventions allouées à des associations dédiées à la promotion de la santé) et du soutien à la création/extension de Maisons de santé pluriprofessionnelles (100 000 € alloués à celle de Bessèges lors de cette séance du 27 juin).

Le détail des délibérations est consultable ici :

C'est voté :



C'EST VOTÉ !

C'est voté - Séance du 27 juin 2025

1 documents

Publié le 27/06/2025 -

Compte-rendu des délibérations votées à la séance du 27 juin 2025



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76